



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0482

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2013**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0482**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité d'exploitation des réseaux d'assainissement de la Commune de Givors a été confiée à la Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI) par contrat de délégation de service public (affermage) pour une durée de 10 ans à compter du 5 février 2005.

A la suite de l'adhésion de Givors à la Communauté urbaine de Lyon, celle-ci s'est substituée à cette dernière depuis le 1er janvier 2007. Ce contrat a ensuite été transféré à la société Lyonnaise des eaux France par fusion-absorption de la SDEI le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2013, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution des délégations de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités de l'exercice 2013 :

| Indicateurs d'activités                        | 2011  | 2012  | 2013  | Variation 2012-2013 |          |
|--|-------|-------|-------|---------------------|----------|
|  |       |       |       | En %                | Tendance |
| abonnés  | 6 242 | 6 217 | 6 315 | + 1,6 %             | ↗        |
| volumes facturés (en milliers de mètres cubes) | 784   | 702   | 851   | + 21,2 %            | ↗        |

| Indicateurs financiers (en k€) | 2011 | 2012 | 2013   | Variation 2012-2013 |          |
|--------------------------------|------|------|--------|---------------------|----------|
|                                |      |      |        | En %                | Tendance |
| produits (1)                   | 214  | 184  | 34     | - 81,5 %            | ↘        |
| charges (1)                    | 204  | 146  | 111    | - 24,2 %            | ↘        |
| résultat                       | 10   | 38   | - 76,6 | -                   | ↘        |

(1) hors compte de tiers

Il convient de préciser que l'activité ne comprend que la collecte des effluents. Le transport et le traitement sont confiés au Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Ainsi, une partie des produits perçus par le délégataire (75 %) sont reversés au SYSEG.

Au niveau de l'activité, le linéaire de réseau curé est en forte hausse (87 %).

Au vu de la faible surface financière des contrats, les données financières sont fortement dépendantes de la faible variation d'activité. La facturation des produits d'assainissement est assurée par le délégataire de l'eau par une convention de facturation. Cette convention n'ayant pas été signée en 2013, les produits correspondants n'ont pas été versés à Lyonnaise des eaux en 2013. Le chiffre d'affaires est donc en forte baisse. Cette situation sera régularisée en 2014.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport 2013 produit par la société Lyonnaise des eaux France au titre de la délégation de service public du réseau d'assainissement de la Commune de Givors.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**